

Villemolaque, le Jeudi 13 décembre 2018

Place de la République
66 300 VILLEMOLAQUE
Tél. 04 68 21 70 72
commune-villemolaque@orange.fr

**Compte-rendu de séance du
CONSEIL MUNICIPAL**

.....

Séance du 12 décembre 2018

Nombre de conseillers municipaux élus	15
Nombre de conseillers municipaux en fonction	14
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de procurations	2

Date de convocation : 06 décembre 2018

Présents : Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Ghislaine FLACHAIRE, Florence GAUDIN, Joseph GAMARRO, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Sabine RICHARD, Jean-Claude PERALBA, Serge ROCA.

Absents excusés : Annie LELAURAIN, Ghislaine MOLINIER, Karine TRAINAUD.

Procurations : Ghislaine MOLINIER à Florence GAUDIN, Karine TRAINAUD à Anne-Marie MARCONI

Absents : Jean-Luc BERGET.

Séance ouverte à : 20h00

Secrétaire de séance : Florence GAUDIN

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2018 : A l'unanimité.

I. RELEVÉ DE DÉCISIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

➤ **COMMUNICATION DES DIA**

Le rapporteur communique aux conseillers municipaux les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie et pour lesquelles la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- Sur le bien cadastré AH 128 situé 20, Rue des Camélias et appartenant à M. PATARATA Mario
- Sur le bien cadastré AH 155 situé 30, Rue des Camélias et appartenant à M. TRIAS Anne-Marie.

Délibération n°205/2018
Adoptée à l'unanimité

II. AFFERMISSEMENT TRANCHE OPTIONNELLE POLE SERVICE DE PROXIMITE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle (cf. C.M. de juillet et août) que le MAPA concerné comportait la tranche ferme pour un montant de 395 388.23HT et une tranche optionnelle à 25 423.78HT (rendue nécessaire par la défection d'un professionnel candidat à la location).

Il précise que la tranche optionnelle conformément au règlement et au CCAP peut être affermie dans un délai de 12 mois à compter de l'offre de service et doit faire l'objet d'un avenant.

Les ordres de service ont été signés en date du 2 octobre 2018. Compte-tenu qu'un nouveau professionnel s'est porté candidat, et vu l'évolution du chantier, il convient d'affermir dès à présent la tranche optionnelle qui se décompose comme suit :

Lot n°3	Entreprise MONROS	9 098.61 € HT
Lot n°5	Entreprise CORCOY	1 191.26 € HT
Lot n°6	Entreprise MEDRANO	3 417.00 € HT
Lot n°7	Entreprise SNE	2 863.38 € HT
Lot n°9	Entreprise FLUIDES CONCEPT 66	5 253.08 € HT
Lot n°9	Entreprise IM2C	2 934.45 € HT
Lot n°10	Entreprise TENDANCE DECO PEINTURE	666.00 € HT
		25 423.78 € HT
		30 508.54 € TTC

A l'issue de la discussion, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants relatifs à ces affermisements.

Délibération n°206/2018
Adoptée à l'unanimité

III. CONVENTION AVEC LE SYDEEL 66

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur précise que ce point fait suite à la discussion qui s'est déroulée au cours du précédent conseil municipal dans le cadre des travaux de voirie, et plus particulièrement pour l'aménagement de l'avenue de Perpignan (cf. question diverse n°2). Il rappelle à ce propos que le Sydeel n'a pas encore finalisé le projet de la rue Jules Ferry, mais que par contre celui de l'avenue de Perpignan est prêt et qu'il convient maintenant de l'officialiser en signant une convention.

		HT	Montant TVA	TTC
Travaux Réseaux de distribution d'électricité (Basse Tension)		16 806,06 €	3 361,21 €	20 167,27 €
Prestations de Maîtrise d'œuvre	5,90 %	991,56 €	198,31 €	1 189,87 €
Prestations annexes réglementaires <small>Missions SPS ; Amiante ; Contrôle Technique des ouvrages électrique</small>		40,00 €	8,00 €	48,00 €
TVA (prise en charge par SYDEEL)	20,00 %			3 567,52 €
Participations du SYDEEL de sur un plafond d'un montant HT de <small>Sous réserve d'acceptation pour l'inscription dans le programme travaux SYDEEL 2018</small>	40 %			7 135,05 €
	30 500 €			
Participation ERDF de sur un plafond d'un montant HT de <small>Sous réserve d'acceptation pour l'inscription dans le programme annuel Article 8 2018</small>	40 %			7 135,05 €
	50 000 €			
Autofinancement Commune HT Réseau de distribution d'électricité (Basse tension)				3 567,52 €

Mme Plessis est invitée à donner des précisions sur la convention proposée.

La commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser et sur le choix du matériel. Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

Travaux Eclairage Public		6 634,85 €	1 326,97 €	7 961,82 €
Prestations de Maîtrise d'œuvre	5,90 %	391,46 €	78,29 €	469,75 €
TVA (à la charge de la Commune) (²)	20,00 %			1 405,26 €
Autofinancement Commune Réseau d'Eclairage public				8 431,57 €

COUT TOTAL HT de L'opération	24 863,92 €
COUT TOTAL TTC de L'opération	29 836,71 €
COUT TOTAL de L'Autofinancement de la Commune	11 999,09 €

Le Conseil Municipal approuve le montage financier et autorise Monsieur le Maire à signer les plans de financement et la convention telle que présentée avec le SYDEEL 66.

Délibération n°207/2018
Adoptée à l'unanimité

IV. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES CHATS LIBRES DE LA CANTERRANE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe que les dernières difficultés de ce dossier ont enfin pu être surmontées, et que nous sommes maintenant en mesure de prendre des décisions concrètes.

Après avoir remercié Annie LELAURAIN pour son investissement aux cotés de Mme TERNOIS, il précise qu'à ce jour nous avons :

- Des bénévoles locaux prêts à s'impliquer (mais ne souhaitant pas créer une association)
- Un site pour accueillir les chats après capture
- Une association Thuirinoise (Les chats libres de la Canterrane) qui a créé en son sein l'antenne Villemolaquoise, laquelle bénéficiera du savoir-faire et du dynamisme de l'association de Thuir
- Une convention qui liera l'association de Thuir à la Commune
- Un engagement de la Fondation Brigitte Bardot qui assumera financièrement la stérilisation de 10 chats, et qui a accepté de maintenir cet engagement malgré le retard pris.

Le rapporteur rappelle que le conseil municipal a d'ailleurs voté une subvention de 250€ afin de permettre à l'antenne locale d'assumer financièrement le démarrage de l'opération.

Enfin, le maire rappelle que, même s'il souhaite vivement que nous puissions poursuivre ces opérations de stérilisation, le lancement de chacune des prochaines campagnes ne pourra s'envisager que si les deux conditions suivantes sont réunies :

- obtention de l'aide des associations nationales pour la prise en charge des frais de stérilisation
- poursuite de l'implication des bénévoles locaux sans lesquels rien ne peut s'envisager.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention à intervenir avec **l'Association les Chats Libres de la Canterrane** pour la stérilisation et l'identification des chats, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n°208/2018
Adoptée à l'unanimité

V. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION

Rapporteur : Anne-Marie MARCONI

Le rapporteur explique qu'il y aurait lieu d'accorder une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour l'acquisition de deux réfrigérateurs.

Le Comité des Fêtes n'aura pas l'usage exclusif de cet équipement qui sera installé à la salle Canigou et bénéficiera à l'ensemble des utilisateurs de la salle.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n°209/2018
Adoptée à l'unanimité

VI. MODIFICATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Marie PLESSIS

Le rapporteur propose de modifier le budget de la façon suivante

- Diminution sur crédits déjà alloués

Article 2312-129	Réhabilitation Centre Ancien 2 ^{ème} T.	5 500.00 €
Article 022	Dépenses Imprévues Fonct.	5 000.00 €
Article 6041	Dépenses Imprévues Invest.	2 900.00 €
<u>- Augmentation des crédits</u>		
Article 2188-149	Autres terrains	5 500.00 €
Article 60611	Eau-Assainissement	4 000.00 €
Article 6713	Secours et Dots	1 000.00 €
Article 10223	TLE	2 900.00 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits proposés

Délibération n°210/2018
Adoptée à l'unanimité

VII. MODIFICATIONS BUDGETAIRES BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA JONCASSE

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur propose de modifier le budget de la façon suivante

- Crédits Supplémentaires Dépenses

Article 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	423 107.39 €
Article 71355-042	Variation des stocks de terrains aménagés	423 107.39 €
Article 6522	Reversement excédent budget annexe	657 261.91 €

- Crédits Supplémentaires Recettes

Article 002	Déficit antérieur fonctionnement report	423 107.39 €
Article 3555-040	Terrains aménagés	423 107.39 €
Article 7015	Vente de terrains aménagés	657 261.91 €

Le Conseil Municipal approuve les crédits supplémentaires proposés

Délibération n°211/2018
Adoptée à l'unanimité

Séance levée à 21h40.

Le Maire

Jean-Claude PERALBA